Boulevard de l'Empereur 20
1000 Bruxelles - Belgique
Keizerslaan 20
1000 Brussel - België

T +32 2 546 70 11
F +32 2 546 70 10
www.elia.be

CREG
27.03.17 000150
T

CREG

Monsieur Andreas Tirez
Direction du Fonctionnement Technique
du Marché de l'Électricité et du Gaz

Rue de l'Industrie, 26-38

1040 Bruxelles

Par lettre recommandée avec accusé de réception

CREG
24.03.17 000260
V

Bruxelles, le 24 mars 2017 → Cd

(→ At)

N.Réf. : ***20170324/PRA/Y2.397/CPO***

Concerne : Règles de fonctionnement du marché relatif à la compensation des déséquilibres quart horaires entrant en vigueur partiellement au 1er mai 2017 et entièrement au 1er juillet 2017

Cher Monsieur Tirez,

Elia System Operator (ci-après « Elia ») a introduit auprès de la CREG ce 22 décembre 2016 pour approbation une nouvelle version des règles de fonctionnement du marché relatif à la compensation des déséquilibres quart horaires entrant en vigueur partiellement au 1er mai 2017 et entièrement au 1er juillet 2017 (référence 20161222/PRA/Y2.566/CPO).

Cette version intègre les évolutions relatives à l'ouverture des marchés :

- De la réserve primaire aux nouvelles technologies, y inclus la mise en place de nouveaux mécanismes de contrôle de disponibilité et l'harmonisation du contrôle d'activation applicable aux ressources CIPU et non CIPU ;
- De la réserve tertiaire non réservée (incremental / decremental bids) aux unités techniques non CIPU.

En réponse aux récentes discussions entre les services de la CREG et d'Elia, Elia s'engage par la présente à intégrer dans la prochaine version des contrats de service de réglage primaire CIPU et non CIPU (prévue d'entrer en vigueur au 13 avril 2017) deux éléments supplémentaires liés à l'ouverture du marché de la réserve primaire.

1. L'organisation d'une période de transition qui s'applique :

    - Aux ressources déjà préqualifiées pour la fourniture du service de réglage primaire et devant respecter le nouveau processus de préqualification ;
    - A l'implémentation du traitement automatique du signal de test envoyé par Elia dans le but de contrôler la bonne disponibilité de la réserve primaire.

Ces périodes de transition sont prévues afin que les acteurs de marché disposent d'un temps de préparation et d'implémentation suffisant et s'achèveront aux dates suivantes :

- Au 31 août 2017 pour le processus de préqualification;
- Au 31 décembre 2017 pour l'implémentation du traitement automatique du signal de test de disponibilité.

2. Un contrôle d'activation effectué par Elia afin de vérifier l'exactitude de la réponse d'un fournisseur à une variation de fréquence sélectionnée est réalisé à partir de tous les « FCR providing groups » nominés pour le(s) type(s) de service de réglage primaire concerné(s) par la variation de fréquence analysée.

Elia espère que cette réponse rencontre les attentes de la CREG et que la décision finale puisse être prise dans les prochains jours afin de ne pas retarder la mise en œuvre de l'ouverture du contrat de réserve primaire au marché.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Julien Damilot
Manager Public and Regulatory Affairs

Patrick De Leener
C.O. Customers, Market & System